

(1)

(N° 34.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1880-1881.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1881.

*(Voir les N°s 91, IV, session 1879-80, 31, 71 et 73, session 1880-1881,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1881, à la somme de quinze millions trois cent trente mille huit cent soixante-huit francs (fr. 15,330,868), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 8 mars 1881.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(signé) JULES GUILLERY.*

*Les Secrétaires,
(signé) LÉON D'ANDRIMONT.
PETY DE THOZÉE.*

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1884.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	477,800 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	581,800 »	»	
3	Matériel	60,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	9,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	270,820 »	»	4,095,690 »
7	— Matériel	5,500 »	1,000 »	
8	Cours d'appel. Personnel	868,250 »	»	
9	— Matériel	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	2,003,620 »	»	
11	Justices de paix et tribunaux de police	922,500 »	»	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel	22,250 »	»	82,870
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière; ameublement des locaux des conseils de Guerre.	3,720 »	5,000 »	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police. (<i>Credit non limitatif.</i>) . . .	955,000 »	»	976,508 »
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550 »	5,658 »	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	10,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	35,000 »	160,000 »	195,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, du Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> et travaux accessoires.	490,000	"	532,300
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300	"	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	14,000	"	
CHAPITRE VII.				
PENSIONS ET SECOURS.				
25	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	25,000	"	42,500
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000	"	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500	"	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	"	
CHAPITRE VIII.				
CULTES.				
27	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	"	4,349,000
28	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,349,000	"	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinares et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fa- briques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . .	469,000 »	256,000 »	5,520,650 »
30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	74,938 »	»	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	
32	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	»	
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	»	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000 »	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . . .	11,000 »	»	
36	Secours pour les ministres des cultes. Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1 ^o s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profes- sion, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'au- torisation du Gouvernement, et 2 ^o s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclé- siastique sans la permission du Gouvernement.	50,000 »	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 »	»	
38	Subsides : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indi- gents, dans le cas de l'art. 151, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	255,000 »		769,700 »
39	Frais de route et de séjour et indemnités des mem- bres des commissions spéciales pour les éta- blissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bien- faisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	»	
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concer- nant les établissements de bienfaisance, et frais divers	5,000 »	»	
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	14,000 »	»	
42	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>			
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,150,000 »	»	
44	Gratifications aux détenus.	12,000 »	»	
45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 »	»	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
47	Fonctionnaires $\left\{ \begin{array}{l} a. \text{ Traitements} \\ b. \text{ Indemnité de logement à certains} \right.$ et employés. $\left. \begin{array}{l} \text{gardiens mariés ou veufs avec} \\ \text{enfants} \end{array} \right\}$	848,050 » 14 22,000 »	» »	
48	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	»	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 »	»	2,527,050 »
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	25,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000 »	»	
52	Gratifications aux détenus	40,000 »	»	
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
54	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	64,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
55	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
	<i>Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.</i>			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.	»	24,000 »	
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux.	5,000 »	1,800 »	30,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . fr.	14,832,410 »	498,458 »	15,330,868 »